



Direction Opérationnelle des Télécommunications Annaba

REF : DOT23/SDT/DRA/RU/60/2024

A SOUDA ABDELBASET
CITE 50 LOGTS BOUHADJAR EL TARF

OBJET : Mise en demeure N°02

Projet : Travaux Canalisation FO SITE GHARBI AISSA ROUTE DES SALINES
ODS N°296/2023 du 07/12/2023, BC N°231061 du 07/12/2023

Monsieur ;

J'ai le regret de vous informer que des irrégularités ont été signalées au niveau du chantier de canalisation FO SITE GHARBI AISSA ROUTE DES SALINES qui vous a été attribué par le Bon de commande et l'ODS ci-dessus référencés, notamment en matière de respect des consignes de sécurité (signalisation et sécurisation des fouilles), ainsi que le manque d'effectifs (seulement trois ouvriers sur chantier), ce qui peut retarder l'achèvement des travaux dans les délais,

De ce fait, et en vertu du non-respect de vos engagements contractuels, je vous mets en demeure pour la deuxième fois de procéder dans l'immédiat à la levée des réserves mentionnées et de livrer le chantier, à défaut, je me verrai contraint de prendre des mesures à votre égard.

2024 01 01



Directeur Opérationnel Annaba
Pas Imprimé

Signé: **ADJEL Sabri**